

Les nouvelles mesures fiscales inquiètent certains catholiques

Mathieu Castagnet, le 15/05/2018 à 17h10



Pour rassurer certains donateurs catholiques déboussolés par les nombreux changements fiscaux, le diocèse de Paris organise des réunions avec des représentants du fisc.



De nombreux contribuables devront en effet attendre l'automne de l'année suivante pour percevoir la déduction correspondante. / Delphotostock - stock.adobe.com

L'espace Bernanos, dans le 9^e arrondissement de Paris, est plus habitué à accueillir des réunions traitant de spiritualité que de fiscalité. C'est pourtant bien pour parler des impôts que le diocèse de Paris, avait convié, lundi 14 mai, les fidèles à rencontrer des représentants de la direction des finances publiques et un spécialiste en ingénierie patrimoniale. Avec l'idée de les rassurer pour les encourager à donner.

Risque sur les dons

« Nous n'avions jamais fait ce genre de genre de réunion, mais nous nous sommes aperçus cette année qu'il y avait beaucoup d'interrogation autour des changements fiscaux. Nous recevons beaucoup de questions, notamment de gens qui s'inquiètent de savoir quelles sont les répercussions des nouvelles mesures sur leurs dons », explique Christophe Rousselot, directeur des ressources du diocèse de Paris.

Répondant à l'appel, une bonne trentaine de personnes sont venues garnir les gradins du grand auditorium. Leurs questions portent surtout sur la mécanique du nouvel impôt sur la fortune immobilière (IFI) ou sur l'imposition des revenus du patrimoine. Des interrogations typiques du contribuable aisé, qui est aussi souvent un donateur généreux.

Pour le don, rien ne change

Passant en revue les changements de l'année, les deux inspecteurs des impôts insistent sur le fait que si la fiscalité évolue, rien ne change pour les donateurs. Ni la disparition de l'ISF, ni « l'année blanche » en 2018, ni le passage au prélèvement à la source ne remettent en cause les déductions accordées pour les dons. *« Vos dons ne sont pas perdus, ils seront imputés sur l'impôt sur le revenu de 2019 »,* insiste le représentant des impôts.

Le message est repris par Christophe Rousselot. Inquiet de voir que les premiers indicateurs montrent une tendance à la baisse des dons depuis la disparition de l'ISF, le financier du diocèse appelle l'auditoire à ne pas fléchir dans sa générosité. *« Cette stabilité permet à ceux qui ne sont plus ou pas imposables à l'IFI de pouvoir continuer à donner ; à soutenir les œuvres qui leur tiennent à cœur »,* exhorte-t-il.

Le décalage perturbe

Si la déduction pour les dons demeure, leur prise en compte par le fisc évolue. De nombreux contribuables devront en effet attendre l'automne de l'année suivante pour percevoir la déduction correspondante.

Cette mécanique complexe semble susciter pas mal de perplexité dans l'assistance, inquiète de la complexité du nouveau système. Comme le constate Christophe Rousselot, « *tout cela prouve qu'on va devoir poursuivre un gros travail de pédagogie* ».

Mathieu Castagnet

